

**Passeport-compétences de l'Ontario – Conseils aux conseillères et aux conseillers  
en carrières et aux prospecteurs d'emplois**  
<http://skills.edu.gov.on.ca>



Les expériences à l'école, l'éducation coopérative et les autres formes d'apprentissage par l'expérience, le bénévolat, les passe-temps et l'emploi contribuent à l'amélioration des compétences d'une personne.

**Vous pouvez utiliser le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) pour :**

- encourager l'apprentissage des compétences essentielles;
- aider les personnes à identifier les compétences qu'elles possèdent déjà et à planifier l'amélioration ou l'acquisition d'autres compétences;
- documenter la démonstration des compétences et des habitudes en milieu de travail;
- favoriser la réussite des transitions.

**Conseils pour présenter le PCO et les compétences essentielles**

- Imprimer la liste des [compétences et des habitudes de travail du PCO](#) afin de pouvoir discuter des compétences essentielles qui sont nécessaires dans pratiquement toutes les professions ainsi que des habitudes de travail qui sont importantes pour la réussite professionnelle.
- Consulter la [liste des professions dans la banque de données du PCO](#) afin de trouver rapidement « les compétences essentielles les plus importantes » pour différentes professions. Cette démarche peut constituer un bon point de départ pour les participantes et les participants qui doivent élaborer un CV ou préparer une entrevue.
- Consulter le [support pédagogique du PCO](#) afin d'obtenir une présentation plus détaillée des deux principales applications : « Effectuer une recherche dans la banque de données du PCO » et « Créer un plan de travail ».



Le Conference Board du Canada\* a interrogé des employeurs qui ont fourni une formation en compétences essentielles à leur personnel. Selon ces employeurs, les avantages sont les suivants :

- un lieu de travail plus sécuritaire – moins d'accidents
- une augmentation de la productivité et une amélioration de l'efficacité
- une meilleure rétention des employés
- une diminution de l'absentéisme

**Les conseillères et conseillers en carrières et les prospecteurs d'emplois de Connexion Emploi peuvent aussi utiliser le plan de travail du PCO :**


- pour familiariser les participantes et les participants de Connexion Emploi avec les types de tâches qu'elles et qu'ils pourraient devoir accomplir en milieu de travail. Cette démarche pourrait servir à « vérifier l'adéquation entre les aspirations et la réalité » et aider à gérer les attentes avant le stage;
- pour discuter précisément avec les employeurs des tâches qu'une ou qu'un participant devra pouvoir démontrer en milieu de travail. Cette démarche pourrait être particulièrement utile lors d'une première rencontre avec une ou un employeur;
- pour compléter le plan de formation d'une ou d'un participant de Connexion Emploi.

**Lors de l'examen du plan de travail du PCO avant le stage :**

- veiller à ce que le plan conserve son aspect utilitaire tant pour l'employeur que pour la personne participante de Connexion Emploi en concentrant celui-ci sur quelques compétences qu'elles ou qu'ils souhaitent vraiment améliorer ou développer pendant le stage;
- confirmer à la personne participante et à l'employeur que le plan de travail contient des attentes réalistes.

**Pendant le stage en milieu de travail :**

- utiliser une liste de vérification pour consulter le plan de travail et discuter avec l'élève, la travailleuse ou le travailleur des compétences et des habitudes de travail qui ont été développées ainsi que de vos attentes;

<p>* « Développer les compétences essentielles en milieu de travail » (Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Publication : HIP-028-03-05F)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aider les employeurs ainsi que les participantes et les participants à créer une ambiance favorisant l'échange de rétroactions sur le rendement professionnel (<i>voir « Conseils pour les élèves et les chercheuses et les chercheurs d'emploi » et « Conseils pour les employeurs » pour obtenir des idées</i>).</li> </ul>
	<p><b>À la fin du stage en milieu de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• encourager les participantes et les participants de même que les travailleuses et les travailleurs à continuer d'améliorer leurs compétences et leurs habitudes de travail en créant de nouveaux plans de travail qui se concentreront sur différentes compétences et tâches ayant éventuellement des <a href="#">niveaux de complexité</a> plus élevés;</li> <li>• conserver un exemplaire des plans de travail du PCO élaborés afin de disposer d'un dossier sur l'amélioration des compétences des participantes et des participants.</li> </ul> <p><i>Seuls les employeurs peuvent remplir et signer le plan de travail du PCO.</i></p>